

Sci vente de parts sociales

Par MARIEDOMIE, le 07/10/2012 à 21:47

Bonjour,

Il y a 7 ans , nous avons fait une" sci "familiale , dont je suis gérante , à parts égales , les autres associés sont ma fille, son mari , l ex- compagne et le fils de mon" ex -compagnon" , dans le but de rendre service à mon "compagnon ",qui ne pouvait obtenir à l époque un crédit , aujourd hui" mon ex" qui habite cette villa depuis + de 7 ans veut récupérer la maison en rachetant les parts sociales et garder la" sci ", la banque est d accord pour la poursuite du crédit à son nom

puisqu' il a payé le crédit jusqu à présent

nous n avons jamais fait d assemblées, ni tenu de comptabilité,

ni fait un bail de location à mon" ex " qui habite cette villa

les enfants sont d'accord pour que mon" ex" puisse récupérer l'argent qu'il a versé es ce non conforme avec la loi ,?? d'avoir mis nos noms dans cette" sci " pour rendre service , et quelles sont les sanctions ?

le montage financier pour la vente et des parts sociales et la récupération financière pas mon" ex", me semble , va poser des problèmes ,

je ne veux pas avoir d ennuis avec le fisc et je veux faire la transaction légalement je pense qu il faudrait plutôt dans l intérêt des associés , vendre cette maison et dissoudre la" sci"

merci pour vos réponses . cordialement